

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 578

18 mars 2010

SOMMAIRE

A3i group Sàrl	27744	Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27725
Agrégats de Construction Isolants et Matériaux S.A.	27743	Cypris S.A.	27744
Agrégats de Construction Isolants et Matériaux S.A.	27743	E.C. Kassen S.A.	27698
Alpha Trains Holdco S.à r.l.	27702	Europromotions International S.à r.l.	27700
Alpha Universal S.A.	27701	First European Commodity Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., FECT	27699
Alpha Universal S.A.	27702	Geofor Constructions S.A.	27700
Avantas Holding S.A.	27699	Gmul Real Estate S.A.	27699
Barren S.à r.l.	27700	Hudson S.A.	27726
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	27726	Immobilix S.A.	27703
BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l.	27726	Inalux	27716
Capitole International S.A.	27699	Jotrade Investment S.A.	27702
Capitole Management Services S.A.	27699	Kadan S.A.	27744
Cavern S.A.	27740	Le Bistrot Gourmand S.à r.l.	27701
CJL S.A.	27703	Lou Paradou S.A.	27726
Clairbio Capital Management Holding S.A.H.	27702	Lowell S.A., SPF	27744
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	27698	Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux	27701
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	Makalu S.A.	27726
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27725	MarchlewskiLux S.A.	27698
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	Rentegal Luxembourg S.à r.l.	27716
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27726	RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl	27715
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	Rutek Alliance S.A.	27701
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	Saga Invest S.à r.l.	27716
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	Teamlux Holding S.A.	27703
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	Teamlux Holding S.A.	27716
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	Teamlux Holding S.A.	27717
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	Tommy Sports S.à r.l.	27725
Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A.	27715	UPC DTH S.à r.l.	27717

MarchlewskiLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.104.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 janvier 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de Mr. Gardar Thorvardsson comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire Mr. Thordur Thordarsson, demeurant au A Egissíða 56, 107 Reykjavik, Islande comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'élire M. Gilles Wecker and M. Peter Engelberg demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration;
4. D'élire Modem Treuhand SA, située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme le commissaire au compte de la société.

Fiona FINNEGAN / Gilles WEC-
KER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 28th, 2010, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Gardar Thorvardsson as director of the company;
2. To appoint Mr. Thordur Thordarsson, residing at A Egissíða 56, 107 Reykjavik, Iceland as director of the company;
3. To appoint Mr. Gilles Wecker and Mr. Peter Engelberg residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company;
4. To appoint Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the Company;

Fiona FINNEGAN / Gilles
WECKER.

Référence de publication: 2010025249/27.

(100021219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

EXTRAIT

1. Le conseil d'administration de CMI Insurance (Luxembourg) S.A. (la "Société") tenu à Luxembourg le 22 septembre 2009 a pris acte de la démission de Monsieur Robert-Henry Mallett en tant qu'administrateur avec effet au 22 septembre 2009.

2. Le conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg le 17 décembre 2009 a pris acte de la démission de Monsieur Mark Hamper en tant qu'administrateur avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMI Insurance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010025454/16.

(100021093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

E.C. Kassen S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.086.

Avec effet au 31.12.2009, le siège de la société E.C. KASSEN S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19. rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 03.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025491/10.

(100021618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Capitole Management Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.122.

Avec effet au 10.02.2010, le siège de la société CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 10.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025492/11.

(100021611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Capitole International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.244.

Avec effet au 10.02.2010, le siège de la société CAPITOLE INTERNATIONAL S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 10.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025493/11.

(100021610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Avantas Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.225.

Avec effet au 10.02.2010, le siège de la société AVANTAS HOLDING S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 10.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025494/11.

(100021608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Gmul Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.858.

Avec effet au 03.02.2010, le siège de la société GMUL REAL ESTATE S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 03.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025495/11.

(100021558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

First European Commodity Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., FECT, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025599/10.

(100021182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Europromotions International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.292.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 31 octobre 2009 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 28-30 Val Saint André, L-1128 Luxembourg au 26 Boulevard G.D. Charlotte L-1330 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2009;

- Madame Sonia Diabinho Dos Santos, née à Luxembourg le 4 janvier 1974, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société à compter du 1^{er} novembre 2009 et ce, pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010025496/18.

(100021557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Barren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.810.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} février 2010

1. La démission de la société MANACOR (Luxembourg) S.A. tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.

2. Mme Charlotte Lahaije-Hultman, juriste, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), domiciliée professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée en tant que nouvelle gérante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la société a été transféré de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BARREN S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010025498/19.

(100021206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Geofor Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 121.177.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010025592/15.

(100021284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
59, Grand-rue
L-3394 ROESER
Signature

Référence de publication: 2010025554/13.

(100021526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Le Bistrot Gourmand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
59, Grand-rue
L-3394 ROESER
Signatures

Référence de publication: 2010025555/13.

(100021524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Rutek Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 117.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.02.2010.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.
Fiduciaire d'Expertise Fiscales et Comptables
Agent Domiciliaire
Miguel Muñoz

Référence de publication: 2010025550/14.

(100021570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Alpha Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
59, Grand-rue
L-3394 ROESER
Signature

Référence de publication: 2010025552/13.

(100021531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Alpha Trains Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.109.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.603.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue date du 08 février 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance prises à Luxembourg en date du 08 février 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 09 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025511/14.

(100021251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Alpha Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.859.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
59, Grand-rue
L-3394 ROESER
Signature

Référence de publication: 2010025553/13.

(100021530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Jotrade Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 64.160.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 31.12.2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 09.07.2009 n° L09010164704) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC S. à r.l.
B.P. 1673
L-1016 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010025565/15.

(100021463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Clairbio Capital Management Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 78.132.

—
Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025603/11.

(100021456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CJL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.259.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025689/9.

(100021510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Teamlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010025690/11.

(100021537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Immobilix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 151.207.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mireia S.A., a public liability company (société anonyme), organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1400008,

represented by Solange Wolter, Private employee, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 17, 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name Immobilix S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality

of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition, management, control, administration, development and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises.

3.2. The Company may also acquire, manage, develop, lease and sell, for its own account, real properties wherever they may be located, and may in particular achieve its goals locating, analysing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate.

3.3. The Company may carry out all transactions and may in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. The Company may generally carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of ten thousand (10,000) shares in registered form with no par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to one hundred thousand euro (EUR 100,000) by the creation and issuance of 22,258 shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may be in registered or bearer form, at the option of the shareholder, except those shares for which the law requires the registered form.

6.2 Bearer shares shall be evidenced by certificates issued by the single director or, as the case may be by the board of directors. The certificates may evidence the holding of one or several shares.

6.3 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.5 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for. keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The

resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9 In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10 The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mireia S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 10,000 shares in registered form, with no par value and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 31,000.

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as the sole director of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:

Mr Carlo SCHNEIDER, business consultant, born on June 8th, 1967 in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

2. Lucilinburhuc Services S.A., a Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.174 is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof.

3. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mireia S.A., une société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1400008,

représentée par Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2009,

Ladite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination Immobilix S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, leur gestion, leur contrôle, leur administration, leur développement ainsi que leur aliénation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises.

3.2. La Société peut également acquérir, gérer, développer, louer et vendre, pour son propre compte, les propriétés immobilières quelque soit le lieu où elles se situent, et peut, en particulier, atteindre ses objectifs, par la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières.

3.3. La Société peut accomplir toutes transactions qui peuvent être directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. La Société pourra, de manière générale, accomplir à Luxembourg ou à

l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par dix mille (10.000) actions sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cent mille euros (EUR 100.000) par la création et l'émission de 22.258 actions;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

6.2. Les actions au porteur sont attestées par des certificats délivrés par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration. Les certificats peuvent attester la détention d'un ou de plusieurs actions.

6.3. Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.4. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.5. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.6. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable

d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondateurs de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondateurs de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Mireia S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 10.000 actions sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 31.000.

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

Monsieur Carlo SCHNEIDER, conseiller économique, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Grand-Duché du Luxembourg), demeurant à 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

2. Lucilinburhuc Services S.A. une société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.174 est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes.

3. Le siège social de la Société est établi à 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57333. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010025707/640.

(100022127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

CIGEP S.A., Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 75.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025680/10.

(100021475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CIGEP S.A., Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 75.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025681/10.

(100021472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.413.

Le Bilan au 30/06/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/2010.

Xenia KOTOULA / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2010025679/12.

(100021187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CIGEP S.A., Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 75.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025685/10.

(100021466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 75.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025686/10.

(100021464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Saga Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.502.

Les comptes de dissolution au 10 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010025687/13.

(100021515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Inalux, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010025691/13.

(100021534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Teamlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.527.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090192259.04

Date: 15/12/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010025692/15.

(100021541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Rentegal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.671.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010025704/11.

(100021626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Teamlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.527.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090187306.04

Date: 08/12/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010025693/15.

(100021547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

UPC DTH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.418.016,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 87.905.

—
In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UPC Scandinavia Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Boeing Avenue 53, 1119 PE Schiphol-Rijk, the Netherlands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of UPC DTH S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 87.905 (the Company). The Company was incorporated on 7 June 2002 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1282 of 4 September 2002. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 11 December 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 100,541 (one hundred thousand five hundred and forty-one) preferred shares and all the 370 (three hundred and seventy) ordinary shares in the Company, without nominal value, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Conversion of the 100,541 preferred shares of the Company into ordinary shares of the Company;

(3) Complete restatement of the articles of association of the Company it being understood that as part of such restatement the corporate object of the Company shall be amended to read in its revised version as follows:

"The object of the Company is to own, operate and develop subscription and multichannel direct-to-home satellite television systems, to render related consulting, engineering and programming services and to provide other communications services.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.";

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above conversion of preference shares into ordinary shares, with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified above, and to see to any formalities in connection therewith, if any; and

(5) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all of the 100,541 (one hundred thousand five hundred and forty-one) preferred shares of the Company into ordinary shares of the Company.

As a result of such conversion, the share capital of the Company shall from now on be represented by 100,911 (one hundred thousand nine hundred and eleven) ordinary shares of the Company, without indication of nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) by the name of "UPC DTH S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to own, operate and develop subscription and multichannel direct-to-home satellite television systems, to render related consulting, engineering and programming services and to provide other communications services.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The nominal value of the Company's subscribed and paid share capital is fixed at EUR 28,418,016 (twenty-eight million four hundred and eighteen thousand sixteen Euro) represented by 100,911 (one hundred thousand nine hundred and eleven) shares, without indication of nominal value.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed

on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall, subject to applicable law, have the power to distribute share premium of the Company to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above conversion of preference shares into ordinary shares and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UPC Scandinavia Holding B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée sous le droit des Pays-Bas, avec siège social au Boeing Avenue 53, 1119 PE Schiphol-Rijk, Pays-Bas (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de UPC DTH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 87.905 (la Société). La Société a été constituée le 7 juin 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1282 du 4 Septembre 2002. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 11 décembre 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 100.541 (cent mille cinq cent quarante et un) parts sociales privilégiées et toutes les 370 (trois cent soixante-dix) parts sociales ordinaires de la Société, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Conversion des 100.541 parts sociales privilégiées de la Société en parts sociales ordinaires de la Société;
- (3) Refonte intégrale des statuts de la Société, étant entendu que dans le cadre de cette refonte, l'objet social de la Société sera modifié pour avoir, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est de détenir, exploiter et développer les souscriptions et les systèmes de télévisions multicanaux domestiques par satellite, de donner des services de conseil, d'ingénierie et de programmation y relatifs et de fournir d'autres services de communication.

La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.";

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la conversion des parts sociales privilégiées en parts sociales ordinaires susmentionnée avec pouvoir et autorités donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, afin d'éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

(5) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les 100.541 (cent mille cinq cent quarante et un) parts sociales privilégiées de la Société en parts sociales ordinaires de la Société.

En conséquence de cette conversion, le capital social de la Société sera désormais représenté par 100.911 (cent mille neuf cent onze) parts sociales ordinaires de la Société, sans indication de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de refondre complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination d'"UPC DTH S.à r.l." (la Société).

Art. 22. Objet social. L'objet social de la Société est de détenir, exploiter et développer les souscriptions et les systèmes de télévisions multicanaux domestiques par satellite, de donner des services de conseil, d'ingénierie et de programmation y relatifs et de fournir d'autres services de communication.

La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 23. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 24. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 25. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 28.418.016 EUR (vingt-huit millions quatre cent dix-huit mille et seize euros), représenté par 100.911 (cent mille neuf cent onze) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Art. 26. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 27. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 28. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 29. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 30. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 31. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 32. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait

référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 33. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 34. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 35. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 36. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 37. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 38. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire.

L'associé unique ou assemblée générale des associés, selon le cas, a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de distribuer la prime d'émission de la Société à l'associé unique ou aux associé(s), selon le cas, en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 39. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 40. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 41. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la conversion des parts sociales privilégiées en parts sociales ordinaires susmentionnée et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des

parts sociales de la Société (y compris, afin d'éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3614. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025731/442.

(100022276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

CIGEP S.A., Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 75.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025682/10.

(100021470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CIGEP S.A., Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 75.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025683/10.

(100021469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Tommy Sports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.277.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010025582/13.

(100021118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CIGEP S.A., Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 75.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Février 2010. Signature.

Référence de publication: 2010025684/10.

(100021467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Lou Paradou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.244.

Le Bilan au 30.06.2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025570/10.

(100021040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Hudson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 36.745.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025571/10.

(100021225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Makalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 121.942.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour la société

MAKALU S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010025580/15.

(100021211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

**BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BT Luxembourg Investment Holdings S.A.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 92.175.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December,
in the presence of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
the shareholders of BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.A., a "société anonyme" (public limited company), having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92.175 (the "Company"), incorporated under the form of a société à respon-

sabilité limitée (private limited company) by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 23, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 374 on April 5, 2003 and which articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 18, 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

were brought together to form an extraordinary general meeting.

The meeting of shareholders started at 6.30 p.m. and was presided by Mrs Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The chairman then designated as secretary, Mr Christian BUTTEL, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The meeting of shareholders then duly designated as scrutineer, Mrs Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The committee thus composed as above, then drew up the attendance list, which, having been signed by any shareholder present and any representative in proxy, as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will be attached to the present minutes, together with any proxy.

The chairman then declared and requested the notary to acknowledge the following:

Following the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of five million two hundred twenty-seven thousand four hundred forty Euros (EUR 5,227,440.-) are duly present or validly represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda.

That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred twenty-seven thousand four hundred forty Euros (EUR 2,927,440.-) to bring it from its present amount of five million two hundred twenty-seven thousand four hundred forty Euros (EUR 5,227,440.-) represented by one million (1,000,000) Class A Ordinary Shares and one million two hundred seventy-two thousand eight hundred (1,272,800) Class B Redeemable Preference Shares each with a nominal value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) to two million three hundred thousand Euros (EUR 2,300,000.-) by redemption and subsequent cancelation of all one million two hundred seventy-two thousand eight hundred (1,272,800) Class B Preference Shares with a nominal value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) and payment of the amount of two million nine hundred twenty-seven thousand four hundred forty Euros (EUR 2,927,440.-) to the class B shareholder.

2. Change of the Company's legal form from a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée".

3. Resignation of the directors and statutory auditor and full discharge for the execution of their mandates.

4. Change of the name of the Company into BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à. r l.

5. Fixing the number of the managers.

6. Appointment of new managers.

7. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) in order to bring it from its present amount of two million three hundred thousand Euros (EUR 2,300,000.-) represented by one million (1,000,000) corporate units with a par value of two Euro thirty Cents (EUR 2.30) each, to the amount of two million three hundred thousand two Euros thirty Cents (EUR 2,300,002.30) represented by one million one (1,000,001) corporate units with a par value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) each, by the issue of one (1) new corporate unit with a par value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

8. Issue of one (1) new corporate unit having a par value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) together with a total share premium of three billion forty three million four hundred twelve thousand eight hundred eighty six Euros seventy Cents (EUR 3,043,412,886.70), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

9. Subscription and payment of one (1) new corporate unit by the sole member of the Company by contribution to capital in the form of a release of all obligations of the Company under an interest free loan amounting to three billion forty three million four hundred twelve thousand eight hundred eighty nine Euro (EUR 3,043,412,889.-).

10. Complete restatement of the Company's articles of association in the form attached to the proxy in order to reflect the capital decrease, change of the legal form and the capital increase.

11. Authorization to any manager of the Company to amend the members' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

12. Miscellaneous.

Upon deliberation the meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred twenty-seven thousand four hundred forty Euros (EUR 2,927,440.-) to bring it from its present amount of five million two hundred twenty-seven thousand four hundred forty Euros (EUR 5,227,440.-) represented by one million (1,000,000) Class A Ordinary Shares and one million two hundred seventy-two thousand eight hundred (1,272,800) Class B Redeemable Preference Shares each with a nominal value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) to two million three hundred thousand Euros (EUR 2,300,000.-) by redemption and subsequent cancelation of all one million two hundred seventy-two

thousand eight hundred (1,272,800) Class B Preference Shares with a nominal value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) and payment of the amount of two million nine hundred twenty-seven thousand four hundred forty Euros (EUR 2,927,440.-) to the class B shareholder.

Second resolution

The general meeting resolved to change the legal form of the Company without interruption or discontinuity of its legal personality and to adopt the form of a "société a responsabilité limitée", its activity as well as its corporate object remaining unchanged.

The assets and liabilities remain unchanged, and the "société a responsabilité limitée" will continue the book entries and accounts held by the "société anonyme".

All the transactions accomplished from this day by the "société a responsabilité limitée" are considered having been done on behalf of the "société anonyme", in particular with regard to the preparation of accounts of the Company.

The assets of the Company comprise the assets and liabilities previously attributable to the business of the "société anonyme".

Each of these shares has been fully paid in before the transformation of the Company.

Third resolution

The general meeting acknowledged the resignation of the directors of the Company Mrs Jane Louise FREELAND née WYCHERLEY, Mrs Donna Louisa LAVERTY, Mr Philip NORMAN, Mr Paul FELIX and Mr Claude LACASSE and of PricewaterhouseCoopers, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 65.477, as statutory auditor of the Company, all with effect as at today. The general meeting resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company into BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à.r.l.

Fifth resolution

The general meeting resolved to fix the number of the managers at five (5) and to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect:

- Mrs Donna Louisa Laverty, manager, born on December 1, 1968, in Glasgow, Great Britain, residing professionally in Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG,
- Mr Philip Norman, manager, born on May 16, 1967, in London, Great Britain, residing professionally in Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG,
- Mrs Jane Louise Freeland nee Wycherley, manager, born on 20 December 1968, in Salford Great Britain, residing professionally in Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG,
- Mr Paul Felix, manager, born on November 9, 1965 in Brussels (Belgium), residing professionally at 12, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Mr Claude LACASSE, manager, born on August 3, 1961 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 12, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Sixth resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) in order to bring it from its present amount of two million three hundred thousand Euros (EUR 2,300,000.-) represented by one million (1,000,000) corporate units with a par value of two Euro thirty Cents (EUR 2.30) each, to the amount of two million three hundred thousand two Euros thirty Cents (EUR 2,300,002.30) represented by one million one (1,000,001) corporate units with a par value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) each, by the issue of one (1) new corporate unit with a par value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Seventh resolution

The general meeting resolved to issue one (1) new corporate unit having a par value of two Euros thirty Cents (EUR 2.30) together with a total share premium of three billion forty three million four hundred twelve thousand eight hundred eighty six Euros seventy Cents (EUR 3,043,412,886.70), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Eighth resolution

There now appears Mrs Morgane IMGRUND, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Cegetel Holdings I B.V. , having its registered office in 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under number B 92.158, by virtue of a power of attorney given on December 22, 2009, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed one (1) new corporate unit by Cegetel Holdings I B.V. by contribution to capital in the form of a release of all obligations of the Company under an interest free loan amounting to three billion forty three million four hundred twelve thousand eight hundred eighty nine Euro (EUR 3,043,412,889.-).

According to a valuation report of the Company, dated December 21, 2009, the board of the Company valued the intercompany loan of Cegetel Holdings I B.V. to be contributed to the Company at three billion forty three million four hundred twelve thousand eight hundred eighty nine Euro (EUR 3,043,412,889.-). The conclusion of the valuation report is as follows:

"The value of the intercompany loan released by the Contributor is at least equal to the consideration, being the 1 (one) corporate unit, with a nominal value of EUR 2.30 (two euro thirty cents) together with a total share premium amounting to EUR 3,043,412,886.70 (three billion forty three million four hundred twelve thousand eight hundred eighty six euro seventy cents) to be issued by the Company."

That report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting formally resolved to accept the said subscription and contribution to capital in the form of a release of all obligations of the Company under an interest free loan amounting to three billion forty three million four hundred twelve thousand eight hundred eighty nine Euro (EUR 3,043,412,889.-) and to issue and allot one (1) new fully paid-up corporate unit of the Company to Cegetel Holdings I B.V.

Ninth resolution

The general meeting resolved to subsequently restate the Company's articles of association to reflect the above amendments as follows:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole member or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of its members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of its board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at two million three hundred thousand two euro thirty cents (EUR 2,300,002.30) represented by one million (1,000,001) units with a par value of two euro and thirty cents (EUR 2.30) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The Company shall have an authorised capital of two hundred thirty million euro (EUR 230,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) units having a value of two euro thirty cents (EUR 2.30) each.

The units are issued in registered form.

The authorised and the issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of members voting with the same quorum and majority rules as for the amendment of the articles of association.

The board of managers may from time to time issue new units, within the limits of the authorised corporate capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of managers may at its discretion resolve and have capital increase recorded in accordance with Luxembourg law within a period of five years from the date of the publication of the present deed.

Whenever an increase of issued capital is made in accordance with this Article 5, the board of managers shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change and the board of managers is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

New units will be issued by the Company to the existing members in proportion to the respective number of units held by such members. Any variation thereto will require the unanimous consent of all members.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

A member wishing to dispose of units is first required to offer them to the other members pro-rata to their existing shareholdings by submitting a written offer to the other members indicating the number of units offered.

The price of each offered unit will be equal to the net asset value of the company divided by the number of units in existence.

Should any other member not accept to acquire the units such member has to notify the offeror within seven (7) days from the date of receipt of the offer. In such case the initial offer shall be deemed to be cancelled and the units must, in the scope of a second new offer be offered in written form to the remaining members which have not rejected the first offer pro-rata to the shareholdings of the remaining members. Should the remaining members in turn decide not to exercise their rights and not notify the offeror of a decision to acquire the offered shares within seven (7) days from the date of receipt of the second offer, the units will be available for disposal to non-members.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, are the creditors, legal successors or heirs allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

The general meeting of members will only be deemed validly constituted if members owning at least fifty per cent (50%) of the corporate capital are present or represented at the meeting. This rule applies even in case a second meeting

has been convened since the minimum attendance could not be reached in a first meeting. If in a second meeting the minimum attendance should not be reached either, the respective resolutions on the agenda are to be considered rejected.

Resolutions of the general meeting may only be passed if members owning more than fifty percent (50%) of the corporate capital vote in favour of the proposed resolution.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital, subject however to the minimum attendance requirement stipulated in this article 8. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Sole Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two managers who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by letter, telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced injudicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of two managers or of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) or more of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Dividends may be paid out upon suggestion of the managers but only twice a year including (i) the annual dividend payment upon approval of the annual accounts as mentioned hereabove and (ii) in form of an interim dividend. The interim dividend will be paid at the sole discretion of the board of managers.

An interim dividend may be distributed upon resolution of the board of managers and subject to the conditions above under the following conditions:

1. Interim accounts are drawn up by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the managers within two months of the interim accounts being drawn up,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on December 31, 2009.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2010.

Tenth resolution

The general meeting resolved to authorize any manager of the Company to amend the members' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately EUR 6,500 (six thousand five hundred euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read to the members of the committee appearing, the said persons signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre,

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

les actionnaires de BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 92.175 (la "Société"), constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 374 en date du 5 avril 2003, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier suivant acte du notaire instrumentant, du 18 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 18.30 heures et est présidée par Maître Sophie ZINTZEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. La présidente désigne comme secrétaire Maître Christian BUTTEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Puis l'assemblée des actionnaires désigne comme scrutatrice Maître Morgane IMGRUND, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit: Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 5.227.440,- (cinq millions deux cent vingt-sept mille quatre-cent quarante euro) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux million neuf cent vingt sept mille quatre cent quarante euro (EUR 2.927.440,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq million deux cent vingt sept mille quatre cent quarante euro (5.227.440,-) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires de catégorie A et un million deux cent soixante douze mille huit cent (1.272.800) d'Actions Préférentielles Rachetables de catégorie B ayant une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune à deux million trois cent mille (EUR 2.300.000,-) par voie de rachat et annulation subséquente de toutes les un million deux cent soixante douze mille huit cent (1.272.800) d'Actions Préférentielles Rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune et paiement d'un montant de deux million neuf cent vingt sept mille quatre cent quarante (EUR 2.927.440,-) aux actionnaires de catégorie B;

2. Transformation de la Société de sa forme sociale de "société anonyme" en "société à responsabilité limitée";

3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et accord de décharge pour l'exercice de leurs mandats;

4. Modification de la dénomination sociale de la Société en BT Luxembourg INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l.;

5. Détermination du nombre de gérants;

6. Nomination des nouveaux gérants;

7. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux euro trente cents (EUR 2,30) de manière à le porter de son montant actuel de deux million trois cent mille euro (EUR 2.300.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune, au montant de deux million trois cent mille deux euro trente cents (EUR 2.300.002,30) représenté par un million et une (1.000.001) parts sociales d'une

valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune, par émission d'une nouvelle part sociale d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

8. Emission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30), ainsi qu'une prime d'émission globale de trois milliard quarante trois millions quatre cent douze mille huit cent quatre-vingt-six euro soixante-dix cents (EUR 3.043.412.886,70) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

9. Souscription et paiement d'une (1) nouvelle part sociale par l'associé unique de la Société, par apport en capital sous forme d'une remise de toutes les dettes de la Société découlant d'un prêt sans intérêts d'un montant total de trois milliard quarante trois million quatre cent douze mille huit cent quatre-vingt-neuf euro (EUR 3.043.412.889,-);

10. Refonte complète des statuts de la Société dans la forme telle qu'annexée à la procuration de manière à refléter la réduction de capital, le changement de forme sociale et l'augmentation de capital;

11. Autorisation donnée à tout gérant de la Société pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société;

12. Divers.

Après délibération l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux million neuf cent vingt sept mille quatre cent quarante euro (EUR 2.927.440,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq million deux cent vingt sept mille quatre cent quarante euro (5.227.440,-) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires de catégorie A et un million deux cent soixante douze mille huit cent (1.272.800) d'Actions Préférentielles Rachetables de catégorie B ayant une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune à deux million trois cent mille (EUR 2.300.000,-) par voie de rachat et annulation subséquente de toutes les un million deux cent soixante douze mille huit cent (1.272.800) d'Actions Préférentielles Rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune et de payer un montant de deux million neuf cent vingt sept mille quatre cent quarante (EUR 2.927.440,-) aux actionnaires de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la forme sociale de la Société sans que ceci n'ait pour conséquence l'interruption ou la non-continuation de la personnalité juridique de celle-ci et d'adopter la forme d'une "société à responsabilité limitée", son activité et son objet social n'étant pas affectés par cette transformation.

Les actifs et passifs de la Société ne sont pas affectés par la transformation et la "société à responsabilité limitée" continuera la comptabilité et les livres comptables tenus par la "société anonyme".

Toutes les transactions effectuées à compter de ce jour par la "société à responsabilité limitée" sont considérées faites pour le compte de la "société anonyme", en particulier au regard de la préparation des comptes de la Société.

Les actifs de la Société comprennent les actifs et passifs auparavant attribués à l'activité de la "société anonyme".

Toutes les actions ont été entièrement libérées avant la transformation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés prend note de la démission des administrateurs de la Société Mme Jane Louise FREELAND née WYCHERLEY, Mme Donna Louisa LAVERTY, M. Philip NORMAN, M. Paul FELIX et M. Claude LAÇASSE et du commissaire aux comptes de la Société PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, avec effet à ce jour. L'assemblée générale des associés décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société en BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à.r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de déterminer le nombre de gérants à cinq (5) gérants et de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mme Donna Louisa Laverty, gérante, née le 1^{er} décembre 1968 à Glasgow, Grande-Bretagne, résidant professionnellement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG,
- M. Philip Norman, gérant, né le 16 mai 1967 à Londres, Grande-Bretagne, résidant professionnellement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG,
- Mme Jane Louise Freeland née Wycherley, gérante, née le 20 décembre 1968 à Salford, Grande-Bretagne, résidant professionnellement Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG,

- M. Paul Felix, gérant, né le 9 novembre 1965 à Bruxelles, Belgique, résidant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- M. Claude LACASSE, gérant, né le 3 août 1961 à Bastogne, Belgique résidant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux euro trente cents (EUR 2,30) de manière à le porter de son montant actuel de deux million trois cent mille euro (EUR 2.300.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune, au montant de deux million trois cent mille deux euro trente cents (EUR 2.300.002,30) représenté par un million et une (1.000.001) parts sociales d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune, par émission d'une nouvelle part sociale d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30), ainsi qu'une prime d'émission globale de trois milliard quarante trois millions quatre cent douze mille huit cent quatre-vingt-six euro soixante-dix cents (EUR 3.043.412.886,70) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Huitième résolution

Comparaît alors Maître Morgane IMGRUND, précitée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Cegetel Holdings I B.V. ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.158, en vertu d'une procuration accordée en date du 22 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les associés de la Société et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée, Cegetel Holdings I B.V. une (1) nouvelle part sociale, par apport en capital sous forme d'une remise de toutes les dettes de la Société découlant d'un prêt sans intérêts d'un montant total de trois milliard quarante trois million quatre cent douze mille huit cent quatre-vingt-neuf euro (EUR 3.043.412.889,-).

Conformément au rapport d'évaluation de la Société en date du 21 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a évalué le prêt intragroupe apporté par Cegetel Holdings I B.V. à la Société au montant total de trois milliard quarante trois million quatre cent douze mille huit cent quatre-vingt-neuf euro (EUR 3.043.412.889,-).

La conclusion tirée par le rapport d'évaluation est la suivante:

"La valeur du prêt intragroupe pour lequel l'apporteur a accordé remise est au moins égale à la contrepartie constituée par une (1) nouvelle part à émettre ayant une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois milliard quarante trois millions quatre cent douze mille huit cent quatre-vingt-six euro soixante-dix cents (EUR 3.043.397.886,70)."

Le rapport après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, l'assemblée des associés formellement décide d'accepter la souscription, l'apport en capital sous forme d'une remise de toutes les dettes de la Société découlant d'un prêt sans intérêts d'un montant total de trois milliard quarante trois million quatre cent douze mille huit cent quatre-vingt-neuf euro (EUR 3.043.412.889,-) et d'émettre et d'attribuer une (1) nouvelle part sociale entièrement libérée de la Société à Cegetel Holdings I B.V.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des associés décide ensuite la refonte des statuts de la Société, de manière à refléter les modifications ci-dessus comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de "BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l." (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de son associé unique ou, le cas échéant, d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés.

Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux million trois cent mille deux euro trente cents (EUR 2.300.002,30) représenté par un million et une (1.000.001) parts sociales d'une valeur nominale de deux euro trente cents (EUR 2,30) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

La Société aura un capital autorisé de deux cent trente million euro (EUR 230.000.000,) représenté par cent million (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 2,30 (deux euros trente cents) chacune

Les actions sont émises sous la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés votant aux conditions de quorum et de majorité requises en cas de modification statutaire.

Le conseil de gérance peut de temps en temps émettre des nouvelles parts sociales dans la limite du capital social autorisé au moment considéré et à des conditions et en des termes, incluant le prix d'émission, tel que le conseil de gérance peut, à sa discrétion, décider et acter cette augmentation de capital conformément au droit luxembourgeois dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte présent.

Lorsqu'une augmentation du capital souscrit est faite selon les termes de cet Article 5, le conseil de gérance prend des mesures pour modifier cet Article 5 afin d'acter le changement et le conseil de gérance peut prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de ce changement selon les termes prévues par la loi.

Les nouvelles parts sociales seront émises par la Société au profit des associés existants au prorata du nombre de parts sociales détenues par les associés. Toute modification de ce principe requiert l'accord unanime des associés

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société dispose d'au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Un associé souhaitant transférer ses parts est en premier lieu requis de les proposer aux autres associés au prorata de leur participation par voie d'une offre écrite indiquant le nombre parts offertes.

Le prix de chaque part offerte est égal à la valeur nette d'inventaire de la Société, divisée par le nombre de parts existantes.

Au cas où un associé ne souhaiterait pas acquérir les parts, celui-ci doit le notifier à l'associé offrant dans les sept (7) jours de la date de réception de l'offre. Dans ce cas l'offre initiale sera invalidée et les parts devront être proposées par écrit, dans le cadre d'une seconde nouvelle offre, aux associés restants n'ayant pas refusés la première l'offre, au prorata de leur participation. Si les associés restants devaient à leur tour décider de ne pas exercer leurs droits et ne pas notifier leur décision d'acquérir les parts proposées à l'associé offrant dans les sept (7) jours de la réception de la seconde offre, les parts sociales pourront librement cédées à des non-associés.

Si la Société ne dispose que d'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront en aucun cas et quelque soit la raison, autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, sous respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

L'assemblée générale des associés ne sera valablement constituée que si les associés détenant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social sont présents ou représentés à l'assemblée. Cette règle s'applique même dans le cas où une deuxième assemblée devait être convoquée dans la mesure où le quorum n'aurait pas été atteint à l'occasion de la première assemblée. Si le quorum minimum ne devait pas non plus être atteint lors de la seconde assemblée, les résolutions figurant à l'ordre du jour sauront considérées comme rejetées.

Les résolutions ne pourront être adoptées que si les associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social vote en faveur de la résolution proposée.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; au cas où une part serait détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme seul propriétaire de la part vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par lettre, fax ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, fax ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants au moins est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau, ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur proposition des gérants mais seulement deux fois par an incluant (i) la distribution des dividendes annuels à l'occasion de l'approbation des comptes annuels telle que mentionnée ci-dessus et (ii) sous forme de dividendes intérimaires. Les dividendes intérimaires seront distribués à la seule discrétion du conseil de gérance.

Un dividende intérimaire peut être versé sur décision du conseil de gérance, sous respect des conditions ci-dessus aux conditions ci-après:

1. Qu'un état comptable ait été établi par les gérants
2. Que cet état fasse apparaître un profit incluant les profits reportés.
3. Que la décision de verser des dividendes soit prise par les gérants dans les deux mois de l'arrêté de l'état comptable,
4. Qu'il soit procédé au paiement qu'après que la Société se soit assurée que les droits des créanciers sont protégés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20.- Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) le premier exercice social commencera en date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire sera tenue en 2010.

Dixième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'autoriser tout gérant de la Société pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6.500 (six mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, lesdites personnes ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Zintzen; C. Buttet, M. Imgrund, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025769/719.

(100022241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Cavern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 151.206.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le quatre février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B73890,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée par un administrateur habilité à cet effet par les statuts, laquelle procuration restera ci-annexée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "CAVERN S.A.", ci-après "la Société".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, ci-après "le Conseil", la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe auquel elle appartient ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société est en outre habilitée à réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la détention, l'achat, la vente, la prise et la mise en location, le positionnement et la mise en valeur de tous biens immobiliers sis tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger, cette énumération d'activités n'étant qu'exemplative et n'ayant aucune portée exhaustive.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions euros), qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 4 février 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par

compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, le Conseil est composé de trois membres au moins. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, il peut être composé d'un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle. Il n'est pas requis d'être actionnaire pour être membre du Conseil.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive.

Art. 7. Le Conseil élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens devront satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi applicable et les statuts à l'assemblée générale.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement et mener à bien toute activité, acte ou opération portant sur un bien immobilier.

Art. 11. La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à une personne, physique ou morale, membre ou non du Conseil.

Le Conseil pourra déléguer des pouvoirs particuliers à des administrateurs ou à des tierces personnes.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances, y compris en toutes matières bancaires, financières et relevant de la conservation des hypothèques, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera en outre représentée par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs qu'il aura conférés et par celle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, entendue dans son sens le plus large.

La signature d'un seul administrateur sera suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un commissaire, actionnaire ou non, nommé et toujours révocable par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération et la durée de son mandat, qui ne pourra dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. S'il n'y a qu'un actionnaire, celui-ci exerce assure toutes les prérogatives conférées à l'assemblée générale et prend les décisions par écrit.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A. désignée ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu de la loi et de l'article 6 des statuts, le Conseil est composé d'un seul administrateur.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

Monsieur Marc THILL, administrateur de sociétés, né le premier juin 1957 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrick Van Hees, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 février 2010. LAC/2010/5978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010025710/189.

(100022112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Agrégats de Construction Isolants et Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 72.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA

59, Grand-rue

L-3394 ROESER

Signature

Référence de publication: 2010025556/13.

(100021520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Agrégats de Construction Isolants et Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 72.053.

Le Bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
59, Grand'Rue L-3394 ROESER
Signature

Référence de publication: 2010025557/12.

(100021514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Kadan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.020.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010025626/10.

(100020934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Lowell S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 56.267.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010025627/10.

(100020931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Cypris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 36.473.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010025628/10.

(100020927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

A3i group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 112.319.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue en date du 25 janvier 2010

1. La démission de la société MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.
2. Mme Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède) domiciliée professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée comme gérante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Le siège social de la société a été transféré de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
Pour A3i Group S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010025499/19.

(100021210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.
